

A-PEARL FORMATION

Société à responsabilité limitée, au capital de 1000 euros

Siège social : 9 bis, boulevard Murat,

75016 PARIS

942 257 387 R.C.S. Paris

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DES ASSOCIES
EN DATE DU 17 AVRIL 2026**

**RAPPORT DU
EN DATE DU 17 avril 2026**

Le 17 avril 2026 à 10 heures au 97 boulevard de Montmorency 75016 Paris

les associés de la Société se sont réunis et ont pris les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social de la Société (modification de son article 4)
- Modification corrélatrice des statuts de la Société
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

Sont présents et signent le présent procès-verbal :

**Madame REZIG Meriam, née le 11 septembre 1984 à Créteil (94), de nationalité française,
demeurant au 35 avenue de Villacoublay (92360)**

propriétaire de : 500 parts sociales

**Monsieur BARBOLOSI Dominique, né le 04 janvier 1960 à Marseille (13), de nationalité française,
demeurant au 15 rue Belle Joséphine, à Esbly (77450)**

propriétaire de : 500 parts sociales

BA

7/2

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 1000 parts sociales

Les « **Associés** »,

Propriétaires de l'intégralité des 1000 actions composant le capital social de la Société.

L'assemblée est présidée par Mériame REZIG, *Gérante*, et représentant de « A-PEARL FORMATION », laquelle constate que les Associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales composant le capital social de la société « A-PEARL FORMATION ».

La Présidente déclare que, le quorum requis par la loi étant atteint, la collectivité des Associés peut en conséquence valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- Le contrat de bail commercial de la société où sera transféré le futur siège social de ladite société « A-PEARL FORMATION »,
- Les nouveaux statuts modifiés,
- Le texte des résolutions proposées,

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives, réglementaires et/ou statutaires ont été adressés aux Associés qui déclarent en avoir pris connaissance librement des différents documents dans les délais requis.

Puis, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des Associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, décide de transférer le siège social de la Société du 9 bis, boulevard Murat, à 75016 PARIS, **à la nouvelle adresse du 97 boulevard de Montmorency 75016 Paris** et ce à compter du 17 avril 2026.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la décision qui précède, la collectivité des Associés décide de modifier les articles 4 des statuts de la société relatifs, au siège social des statuts comme suit :

DA

DR

« Article 4 – Siège social

Le siège social de la société est fixé au **97 boulevard de Montmorency à Paris (75016)**. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des Associés confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

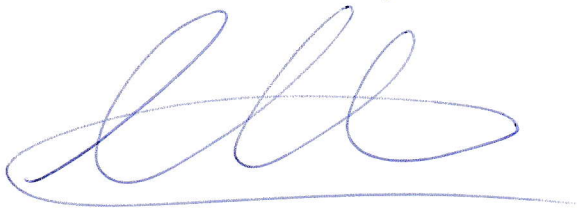
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les Associés présents.

Pour information : Il appartient à une société en cours de transfert de siège social de s'assurer qu'elle peut être jointe par l'intermédiaire de son ancienne adresse aussi longtemps que les formalités de changements de siège n'ont pas abouti.

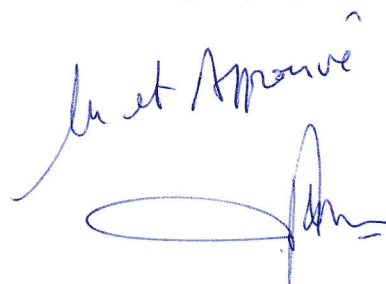
Lu et approuvé



REZIG Mériame

Associée fondateur,
Gérante

Lu et Approuvé



BARBOLOSI Dominique

Associé fondateur,